

# La course macabre d'un détenu coûte la vie à deux policières et un étudiant

- ▶ Trois morts, peut-être quatre, des blessés et toute une ville sous le choc.
- ▶ Benjamin Herman devait regagner sa cellule mardi soir après une sortie autorisée.
- ▶ Réputé violent et instable, il aurait été radicalisé au contact d'autres détenus.

RÉCIT **L**a fuite en avant d'un délinquant notoire, d'un homme réputé brutal, instable, qui a profité de quelques heures de liberté octroyées pour semer la mort, s'assurer de son trépas et laisser une ville meurtrie. C'est ce qu'inspirent, quelques heures après les faits, les événements tragiques qui enveniment aujourd'hui la Cité ardente.

Un drame, un attentat si le caractère terroriste vient à se confirmer, qui ravive l'angoisse et renforce le sentiment d'impuissance face à une criminalité polymorphe, aussi soudaine qu'évolutive. Soudaine mais pas forcément imprévisible. L'enquête n'en est qu'à ses débuts, on le sait, mais le contexte, le déroulement des faits et surtout le profil de l'assaillant, soulèvent déjà d'importantes questions.

C'est lundi soir que Benjamin Herman (né en 1982) a franchi les portes de la prison de Marche-en-Famenne. Le détenu avait déjà bénéficié de onze autorisations de sortie d'un jour et de treize congés pénitentiaires de deux jours et s'était, jusqu'ici, tenu à carreau.

## Comportement extrême

Vers 10 h 30, mardi matin, alors qu'il déambule, à pied, boulevard d'Avroy dans le centre-ville, à hauteur du café des Augustins, il prend en filature Soraya Belkacemi (45 ans) et Lucile Garcia (53 ans). Les deux auxiliaires de police, qui patrouillent en binôme depuis un an et demi, ne détectent pas leur agresseur. Sur les images prises par les caméras de surveillance, apprend-on de source policière, on voit les auxiliaires dépasser Benjamin Herman qui les suit sur quelques

mètres puis se déporte légèrement sur le côté pour obtenir un meilleur angle d'attaque. Arrivé à hauteur de Lucile, il lui assène deux coups de lame dans le cou.

La policière s'effondre instantanément. Sa collègue n'a pas le temps de réagir : elle reçoit à son tour plusieurs coups de lame, au moins une dizaine selon nos informations. Alors qu'elle est probablement déjà décédée, le tueur s'empare des deux armes de service contenant 17 cartouches chacune et tire sur le corps meurtri de Soraya. Toujours selon cette source, le comportement de Benjamin Herman semblait particulièrement désordonné. Après

avoir assassiné les deux auxiliaires de police, il semble errer entre les voitures et finit par ouvrir le feu sur celle de Cyril, 22 ans, et de sa maman. Le jeune homme est décédé sur place.

Sur d'autres images prises par des témoins, on voit Benjamin Herman remonter le boulevard en criant « Allah Akbar ». Arrivé à hauteur de l'athénée Léonie de Waha, il prend en otage l'employée de l'école qui se trouvait devant l'établissement. Celle-ci sera rapidement relâchée. Comprenez très vite la gravité de la situation, les éducateurs de l'école ont immédiatement eu le réflexe de fermer les portes de l'athénée et de confiner les enfants dans les classes.

Quelques minutes plus tard, face au Peloton anti-banditisme de la police de Liège, Benjamin Herman ouvre à nouveau le feu et blesse quatre policiers. Deux sont touchés à la jambe, les deux autres au niveau du bras.

« Il est clair que l'objectif de l'assassin était de s'en prendre à la police », a déclaré mardi en fin d'après-midi à l'occasion d'un point presse, le chef de corps de la police de Liège, Christian Beau-

père, soulignant que ses deux policières avaient été « poignardées sauvagement dans le dos ».

« L'auteur est entré dans l'école mais il n'avait pas l'intention de tuer dans cette école », a-t-il ajouté, visiblement très affecté par le décès de ses deux policières, « mais de toucher l'institution, l'État de la Belgique (...) Seul le professionnalisme des policiers a permis d'éviter d'autres victimes ».

Tout dans le comportement du meurtrier indique en effet que les deux femmes ont été visées en raison de la profession qu'elles exerçaient. Les premiers éléments de l'enquête laissent également penser qu'il s'agit bien d'un attentat terroriste et ce, bien que le profil de l'auteur et sa radicalisation présumée comportent encore, à ce stade de l'enquête, de larges zones d'ombre.

Qui était Benjamin Herman ? Un délinquant originaire de Chevetogne qui, à peine la vingtaine entamée, a fait connaissance avec le milieu carcéral. Un univers qu'il n'a jamais vraiment quitté après sa première condamnation en 2003 puis qu'aussitôt libéré, il replongeait pour un autre fait.

Vols, coups et blessures, trafic de stup... Son casier est le reflet d'une personnalité ultra-violente, comme nous l'ont confirmé plusieurs sources proches de l'enquête.

Malgré sa propension à péter les plombs, le détenu avait déjà bénéficié de plusieurs autorisations de sorties et devait achever sa peine en 2020. Il était donc difficile de prévoir que cela se passerait mal à la 14<sup>e</sup> fois, a affirmé le ministre de la Justice, Koen Geens, à son arrivée au Conseil national de sécurité.

Le ministre de la Justice a précisé que l'auteur avait bénéficié de sorties et de congés pour préparer

sa réinsertion mais n'a jamais été libéré sous condition par le tribunal de l'application des peines (TAP).

## Radicalisation sous le radar

Exclusivement condamné pour des faits de droit commun, Benjamin Herman figurait dans trois dossiers « radicalisation » mais uniquement en raison de ses relations avec des détenus plus inquiétants. Deux de ces dossiers

ont été ouverts par la Sûreté de l'État, le troisième par la police liégeoise. Mais aucune des deux autorités, a indiqué le ministre de la Justice, n'a estimé que les faits « méritaient une qualification » particulière. Selon nos informations, le Chevetognois s'était converti à l'islam en prison mais pratiquait sa religion de façon discrète.

Le procureur fédéral Frédéric Van Leeuw a indiqué que des éléments laissaient penser qu'il s'agissait d'un acte terroriste. Le fait qu'il se soit attaqué à des policiers en fait sans doute partie. L'État islamique, on ne le sait que trop bien, appelle ceux qui lui prêtent allégeance ou qui s'en inspirent à s'attaquer à des symboles de l'État. A s'en prendre prioritairement aux policiers ou aux militaires.

Moins affirmatif que le procureur, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, a estimé qu'il n'est pas « évident » qu'il s'agisse d'un acte terroriste, sinon des éléments auraient déjà permis de l'établir. Quant au fait que l'auteur se trouvait en congé pénitentiaire pour deux jours et qu'il devait réintégrer la prison ce mardi soir, Jan Jambon a insisté sur le fait que ce genre de décision n'était pas prise à la légère et qu'il n'y avait dès lors pas lieu d'évoquer une erreur.

Benjamin Herman a-t-il prêté allégeance à Daesh ou a-t-il opportunément fait allusion à son idéologie en commettant ses crimes pour justifier la violence extrême dont il avait l'habitude de faire usage ? Lundi, une perquisition a été menée dans sa cellule et au domicile de sa mère dans le but de cerner ses motivations.

En cours de journée, une autre information est venue jeter le trouble sur une enquête qui s'annonce déjà très complexe. Les autorités se demandent en effet si Benjamin Herman n'aurait pas commis un premier homicide avant de se rendre à Liège et de commencer sa balade macabre sur le boulevard d'Avroy. Quelques heures auparavant, le

corps d'un homme de 30 ans, un certain Michael Wilmet, a été découvert dans une habitation située à On, dans la commune de Marche-en-Famenne. La victime serait une connaissance de Benjamin Herman qui aurait d'ailleurs été aperçu sur les lieux par un témoin. Elles se demandent aussi s'il existe un lien entre la sortie de Benjamin Herman de prison et un braquage commis dans la nuit de lundi à mardi dans une bijouterie à Rochefort. Tant en ce qui concerne le meurtre que le braquage, les autorités judiciaires n'ont fait aucun commentaire ce lundi. Prématuré. ■

**LUDIVINE PONCIAU,  
LAURENCE WAUTERS  
ET MARC METDEPENNINGEN**

## LES VICTIMES

### Cyril, un bosseur d'une extrême gentillesse

Cyril Vangrieken, un jeune homme de 22 ans résidant à Vottem, se rendait à Liège, ce mardi, pour y déposer son travail de fin d'études à la haute école de la Ville de Liège, située à quelques dizaines de mètres du lieu du drame. Cela fait une année qu'il le préparait, ainsi qu'il l'annonçait déjà sur Facebook en mai 2017 : « projet de TFE accepté ! », se réjouissait-il en ajoutant : « Ça motive pour la suite ! ». Sur les réseaux sociaux, les témoignages ont commencé à pleuvoir dès l'annonce de son décès : « Après quelques nuits blanches, il amenait son TFE à l'école... La moitié d'entre nous a reporté ce travail à septembre, mais lui, c'était un bosseur et il avait fini à temps ! », explique une de ses amies de classe. « Un étudiant qui avait le sourire, qui rendait service pour n'importe quelle circonstance, qui faisait tellement rire ses amis de classe, qui les encourageait pendant les stages et les examens, qui était plus que généreux ! », résume le Conseil Étudiant de son école. « Ce sont les mots qui le définissent le plus selon ses amis de la catégorie pédagogique – section primaire : un garçon si gentil et amoureux de la péda-

gogie. » Le jeune homme nourrissait une véritable passion pour la pétanque, qu'il a pratiquée à un haut niveau, allant jusqu'à concourir hors des frontières. Il n'était pas adepte des sorties et consacrait son temps à l'étude, à la pétanque et à ses proches. Sa gentillesse transpire de ses publications sur les réseaux sociaux, comme ce petit post, publié pour l'anniversaire de sa maman. Celle-ci était au volant, ce matin, lorsque le tireur a arraché la vie de son fils sous ses yeux.

L.W.S.

### Soraya laisse deux orphelines

Une quadragénaire souriante, au regard pétillant, posant dans son uniforme de service aux côtés de sa collègue Lucile, son binôme : telle est l'image que laisse Soraya Belkacemi, 45 ans, une femme discrète, qui avait intégré la police en 2010, une dame « très positive et courageuse », disent ses collègues, effondrés. Comme sa collègue, elle avait vécu un drame personnel, il y a une dizaine d'années, lorsque le père de ses enfants, un commissaire de police, s'était donné la mort. Ses filles, des jumelles de 13 ans, sont désormais orphelines.

La photo de Soraya et Lucile (surnommées « So et Cathy ») a été diffusée par la police de Liège durant la soirée, « en hommage aux femmes, mères et policières merveilleuses qu'elles étaient ».

« Il n'y a pas de mot suffisant pour décrire l'émotion qui anime tous nos collègues », confie la police liégeoise sur sa page Facebook. « Tous vous remercient pour vos nombreuses marques de soutien, elles sont précieuses et les aident à garder la force de rester debout en valeureux policiers liégeois et belges. Car au-delà de Liège, c'est toute une police intégrée qui est meurtrie. »

L.W.S.

### Lucile, une fonceuse au grand cœur

Lucile Garcia, 54 ans, a longtemps été en service à Bruxelles avant de rejoindre la police de Liège en septembre 2016, bien plus près de Soumagne, où elle habitait. Cette femme dynamique au regard franc a eu deux enfants et la perte de l'un d'eux, Axel, décédé d'un accident de la route il y a tout juste dix ans, a été le grand drame de sa vie. Il n'avait que 21 ans, et elle

s'est battue en sa mémoire en s'impliquant au sein de l'ASBL « Parents d'enfants victimes de la route ». Lucile Garcia a épousé, il y a quelques années, un commissaire de la police de la route. Celui-ci s'est énormément impliqué à ses côtés, suivant notamment une formation spécifique pour annoncer aux parents que leur enfant a été victime d'un accident. Son deuxième enfant lui a permis d'être grand-mère d'une petite fille de dix ans, une petite aux cheveux couleur de blé comme sa mamie. L'arrivée d'un autre petit bout, tout récemment, avait amené un grand bonheur à cette souriante quinquagénaire passionnée de moto. Ses proches disent d'elle qu'elle était très courageuse, très franche. Elle était une battante, au service des autres : « Toute personne qui laisse faire sans réagir est aussi coupable », écrivait-elle sur les réseaux sociaux. Le compagnon de sa filleule était parmi les forces de l'ordre intervenues pour maîtriser le tueur fou devant le lycée, ce mardi matin. Visé par Benjamin Herman, le jeune homme n'a heureusement pas été touché.

L.W.S.

## POLICIERS D'ÉLITE

## Le PAB a évité d'autres morts

L'intervention rapide du Peloton anti-banditisme (PAB) de Liège, dont deux membres ont été blessés aux jambes par Herman, a sans doute permis d'éviter un massacre plus important.

Cette unité spéciale de la police locale, la plus ancienne du pays, a été créée en 1976 après le décès d'un membre de la brigade judiciaire lors d'un hold-up. Elle a pour mission d'intervenir sur les missions dan-

gereuses et est fondée sur le modèle du SWAT des polices américaines. Sa vocation est l'intervention rapide sur des lieux critiques où les unités spéciales de la police fédérale n'auraient pas le temps d'intervenir ou dans des situations où

l'usage d'armes est établi ou présumé. Il forme une « unité spéciale » de proximité dont se sont inspirées d'autres zones de police locales.

Le PAB dispose de véhicules blindés dont

la visibilité est considérée comme un moyen de dissuasion, d'armements adaptés à toutes les situations. Il compte une quarantaine de policiers, spécialement entraînés qui assurent, sur le ressort de Liège, une permanence d'intervention 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Chaque année, le PAB est impliqué dans près de 2.000 interventions qui produisent de 700 à 800 arrestations.

M.M.

## « J'ai vu trois corps étendus sur le trottoir »

Une fusillade sur l'une des artères les plus fréquentées de Liège, le boulevard d'Avroy. Témoins directs ou indirects de la scène qui a fait trois victimes, habitants ou travailleurs du quartier, n'ont que les faits dramatiques de la matinée à la bouche. Youssef, un Espagnol de 24 ans, travaille dans le bureau de tabac situé juste en face du café des Augustins. Le commerce, où il est depuis sept mois, se situe à la limite du périmètre de sécurité. Il a pu rester ouvert mardi. « J'ai entendu des coups de feu, alors je suis sorti sur le trottoir. Là, j'ai vu un homme avec un pistolet en

main. Il ne courait pas, mais il était nerveux. D'ici, je n'ai pas vu les personnes tuées. Je l'ai vu entrer dans un hall d'appartements juste à côté, puis ressortir. Les automobilistes continuaient à arriver sur le boulevard, ils ne comprenaient pas ce qu'il se passait. Sauf à un moment, j'ai vu une automobiliste sortir en courant de sa voiture, raconte modestement le jeune homme. Ensuite, une voiture de police est arrivée près des lieux, puis des dizaines d'autres. »

Youssef est soudain interrompu par des cris devant le bureau de tabac. Il est environ midi et une altercation commence entre un homme et les agents de la police locale de Liège, qui surveillent le périmètre. L'individu est très agité, refuse de s'arrêter, il veut traverser le carrefour. « Ne me touche pas, fils de p\*\*\* ! », hurle-t-il à l'adresse d'un policier qui tente de l'immobiliser. On comprend qu'il s'agit d'un proche d'une victime, totalement désarmé. Un gradé arrive finalement à le calmer, en lui passant un bras autour des épaules. Fin de l'incident.

Cette tension habite le quartier depuis que l'assaillant a coupé court au ballet habituel des voitures qui circulent de chaque côté

du parc d'Avroy. Arnaud C., 43 ans, est l'un des premiers à

être arrivé sur place, vers 10 h 30 : « J'étais au volant de ma camionnette, en route pour le café tenu par mon frère pour prendre le déjeuner, explique-t-il. En approchant, j'entendais les coups de feu. Ce n'était pas une rafale, chaque coup était espacé. En arrivant près du café (des Augustins, NDLR), deux voitures barraient un peu la route. Je les ai contournées puis me suis garé juste après. Je me suis penché par le côté passager et là, le choc ! Une policière avec son gilet orange et noir était étendue face contre sol. Elle avait un bras tordu derrière son dos et j'avais l'impression qu'il lui manquait des doigts. J'ai compris plus

tard, en entendant les infos, qu'elle avait été attaquée à coups de couteau et donc avait peut-être tenté de se défendre, poursuit Arnaud C., encore stupéfait plusieurs heures après les faits. Là, j'ai regardé et j'ai vu deux autres corps au sol : un homme et une femme. Ils étaient complètement immobiles. Sur les images qui circulent sur les réseaux sociaux, on ne voit que les deux policières mais moi je suis sûr d'avoir vu trois corps sur le trottoir. Personne ne bougeait. J'avais peur mais comme j'étais sûr qu'ils étaient morts, je suis resté dans mon véhicule et j'ai appelé la police. » Le témoin nous montre le journal d'appels de son smartphone, pour appuyer son propos : « 10 h 34, appel sortant, police. »

## « Beaucoup de nervosité »

Notre interlocuteur l'avoue : « Moi, normalement, je serais le premier à sortir mon téléphone pour faire des photos, des vidéos, essayer de gagner un peu d'argent... Vous voyez, normal... Mais là, j'étais trop sous le choc. »

D'autres que lui n'ont pas eu cette hésitation. Etienne Bourgeois, agent immobilier situé un peu plus haut sur le boulevard, nous montre des images des deux policières étendues dans une mare de sang : « C'est ce qui circule, confesse-t-il. J'arrivais ce matin en voiture et, étonnamment, je n'ai rien entendu de la fusillade dans un premier temps. Le preneur d'otage devait déjà se trouver dans l'école. On m'a demandé d'évacuer, il y avait beaucoup de nervosité, de policiers. D'ailleurs, dans la panique, j'ai mis ma voiture et ma remorque en porte-feuille en reculant. Mon véhicule est toujours là-bas, poursuit-il en montrant du doigt la zone fermée au public par la police scientifique. Ensuite, je suis allé dans mon agence à pied. On nous a fait évacuer au septième étage et je vous jure que, de là, on sentait une odeur de soufre », relate l'agent immobilier.

Une jeune femme sort du périmètre d'un pas pressé, essoufflée. « J'ai été plaquée au sol par la police pour me protéger, puis j'ai dû rester à l'abri. Ça m'ennuie vraiment, parce qu'on débranche matité ce matin, je vais arriver trop tard... », soupire-t-elle, les yeux rougis. « Courage madame ! », lui lance Etienne Bourgeois.

« Lorsque j'ai entendu les coups de feu vers 10 h 30, on s'est mis à la fenêtre avec mon équipe et on a vu un type qui marchait de l'autre côté du boulevard. Il avait les deux bras levés et brandissait des armes à feu. » Architecte, Daniel Dethier a ses bureaux sur le boulevard d'Avroy, en face du lycée de Waha.

« Deux corps étaient allongés sur le passage pour piétons qui est en face du café des Augustins, continue Daniel Dethier. Ils étaient habillés de noir, j'ai deviné qu'il s'agissait d'agents de police. Puis, le tireur est entré dans le lycée, j'ai tout de suite pensé aux

centaines d'enfants qui étaient présents. Mais je ne sais pas s'il savait où il était et avait conscience d'être dans une école (...). La police est vite arrivée, puis les hommes du Peloton anti-banditisme et le secteur a été fermé à la circulation. Un groupe compact d'agents avait pris place à gauche de l'école, près de la porte d'entrée mais invisible pour le tireur, un autre policier était caché sur le côté droit, d'autres s'étaient dissimulés derrière des voitures et des arbres. Tout d'un coup, l'homme est sorti de l'école en tirant sur les policiers, il en a touché. Les policiers ont vite riposté, on a entendu une vingtaine de détonations et le gars est tombé sur le trottoir. Les policiers se sont

alors approchés pour s'assurer qu'il était bien mort puis ils ont attendu un bon moment avant d'entrer dans l'école, probablement parce qu'ils n'avaient pas l'assurance qu'il n'y avait pas d'autre tireur présent. J'ai aussi vu deux femmes d'ouvrage puis un homme sortir du bâtiment, visiblement choqués. Je m'étonnais de ne pas voir les enfants évacuer les lieux mais j'ai appris plus tard avec soulagement qu'ils étaient sortis par l'arrière du bâtiment. »

## « Pas eu peur »

Les coups de feu, nombreux, échangés entre le forcené et le Peloton anti-banditisme de la police de Liège, ont logiquement marqué les riverains. « J'ai d'abord entendu une série de cinq ou sept coups, espacés de quelques secondes à chaque fois. Dans un premier temps, on pense à des pétaards. Je n'ai pas eu peur », se remémore Malik Vrancken, directeur de production à l'Orchestre philharmonique de Liège. Le bâtiment donne une vue plongeante sur la rue des Augustins, où la police scientifique et technique a monté deux grandes tentes

rouges mardi après-midi.  
*« Quelques minutes plus tard, il y a eu une seconde grosse rafale. Depuis la fenêtre, en voyant des gens courir, crier, on a compris*

*que c'était grave. On a fait fermer le bâtiment »,* conclut Malik Vrancken. A l'exception du quartier bouclé, Liège reprend le cours normal de ses activités. ■

LOUIS COLART (avec Jo.Ma)

## athénée de Waha 800 élèves ont été évacués avec « beaucoup de sang-froid »

Les avis étaient unanimes, mercredi après-midi : l'athénée Léonie de Waha a parfaitement géré la situation de crise en évacuant tous les élèves de l'école. La ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH), qui s'est rendue sur place en fin de journée, a souligné : « Les équipes pédagogiques ont procédé avec beaucoup de sang-froid à l'évacuation des 800 élèves vers d'autres écoles voisines ».

Vers 10 h 30, l'homme, visiblement armé, s'est dirigé vers l'école après avoir tué trois personnes. Il y a pris en otage un membre du personnel, avant de faire une sortie à l'extérieur du bâtiment – mouvement qui lui a été fatal. Le directeur de l'établissement, Rudi Kreten, a expliqué au *Soir* : « Mon agent d'accueil m'a informé que des coups de feu étaient entendus depuis le boulevard d'Avroy, sur lequel donne l'entrée principale de l'école. On s'est tout de suite dit que s'il y avait le moindre risque, on devait faire évacuer. J'ai donc demandé aux surveillants de passer de classe en classe, calmement, pour dire qu'on allait sortir, mais exceptionnellement par l'arrière de l'école (rue Beeckman, NDLR), où nous partageons un jardin avec un autre bâtiment. » Selon plusieurs témoins, ce sont des élèves de quatrième secondaire qui ont alerté le personnel de l'école. Elles se trouvaient devant l'école quand les coups de feu ont éclaté.

Les sections primaires et maternelles ont été escortées par la police jusqu'à la haute école provinciale située un peu plus loin sur la rue Beeckman. Les élèves de secondaire ont, pour leur part, rejoint le Jardin botanique situé à la rue Louvrex.

### Évacuation en dix minutes

Les élèves ont été évacués en dix minutes, « un petit exploit » aux yeux du directeur, qui précise : « Pour évacuer, les élèves

*devaient emprunter un escalier très serré. Ils ont fait preuve d'un sang-froid extraordinaire. J'ai vu un groupe partir de l'école, pas des individualités. Le risque c'était que dans la panique de petits groupes s'échappent par la sortie principale : au contraire, ils sont restés calmes et disciplinés. »*

De nombreux parents sont venus chercher leurs enfants dès que possible, sous le choc. Les élèves qui ne sont pas rentrés chez eux directement ont été accueillis à la haute école (pour les sections fondamentales) et à l'école Sainte-Véronique (pour les élèves du secondaire).

L'échevin de l'Instruction publique de la commune, Pierre Stassart (PS) – dont le fils est à l'école de Waha –, souligne le fait que les équipes éducatives ont accompli leur mission « de manière impeccable ». L'athénée a suivi les procédures établies dans son plan d'urgence interne (lire par ailleurs). De plus, selon le mandataire, les directions locales avaient bénéficié de la formation « Amok ». Formation qui vise à renforcer la prévention d'intrusions offensives au sein d'une école. Une décision qui s'est imposée dans la foulée de la fusillade de la place Saint-Lambert en 2011. Notons que dans le cas de ce mercredi, on a appris après coup que le tireur ne visait pas l'école, mais la police. Le directeur, n'étant pas en possession de cet élément au moment des faits, a préféré ne prendre aucun risque lorsque les coups de feu ont été entendus sur le boulevard d'Avroy.

### Encadrement psychologique

Une fois la sécurité des élèves assurée, l'école n'a pas attendu pour lancer l'encadrement psychologique des élèves et des membres du personnel. « Le centre PMS assure l'accompagnement en première ligne », détaille l'échevin. Le cabinet de la ministre ajoute que des membres

d'équipes mobiles de la Communauté française ont été dépêchés sur place pour préparer ce travail avec les élèves et les équipes. Des moments d'échanges seront prévus dès la réouverture de l'école, jeudi ou vendredi (la date n'est pas encore fixée, selon le bourgmestre liégeois Willy Demeyer). « Dans un premier temps, il est important que les élèves retrouvent la quiétude familiale », conclut Pierre Stassart. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT  
 (avec L. Co)

## SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

### Latitude laissée aux écoles

Comment les écoles gèrent-elles la sécurité des élèves en cas d'intrusion dans l'établissement, comme cela a été le cas à Liège ? Il faut commencer par remarquer que ce sont les pouvoirs organisateurs et les directions qui décident de l'organisation de leur école et de l'accueil au sein de celle-ci. Après les attentats de mars 2016 et les niveaux d'alerte 3 et 4 qui ont suivi, le ministère avait pris des mesures spécifiques : limitation des rassemblements devant les écoles lors de la sortie des élèves et mesures de contrôle des accès et des sorties de l'établissement. Depuis le 23 janvier 2018, une circulaire laisse plus de latitude aux écoles sur ces deux points, tout en leur recommandant la vigilance.

De plus, chacune d'entre elles doit disposer d'un plan d'urgence interne qui prévoit des mesures matérielles et organisationnelles adaptées au bâtiment scolaire en cas d'urgence (plan d'évacuation, lieux de rassemblement, procédures de relevés de présence, liste des secouristes...). La Communauté française dispose d'un service d'équipes mobiles. Ces dernières peuvent aider les écoles qui le souhaitent à structurer l'anticipation de la gestion des situations de crise. Les chefs d'établissement peuvent également suivre une formation « Amok », dont l'objectif est de renforcer la prévention de menaces ou d'intrusions offensives au sein de l'école.

« Depuis 2016, environ 250 écoles ont été formées, et l'initiative sera réitérée cette année », note-t-on au cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH).

A.-C.B.

# PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

## « 60 à 80 % des gens seront un jour confrontés à un événement traumatique »

Anouck Heulot est psychologue clinicienne, coordinatrice chez Pobos, structure qui gère un réseau de psychologues aptes à intervenir dans toute la Belgique suite à des événements traumatiques.

Elle-même a travaillé au sein de l'armée et ses collègues sont intervenus lors des attentats de Bruxelles. Son équipe a été contactée ce mardi pour envoyer d'urgence un psychologue à Liège.

### En quoi consiste la prise en charge dans les heures qui suivent directement l'événement ?

On privilégie un local calme, où les stimuli sont peu nombreux : pas de téléphone qui sonne, de gens qui passent. La psychologue donne l'opportunité aux personnes de parler de ce qu'ils ont vécu. Ce qui est typique lors d'un incident critique, c'est la perte d'informations. Face à un stress aigu avec un risque de mort, le cerveau entre dans une vision « tunnel » car il est focalisé sur la survie. Lorsqu'on rentre chez soi, on va avoir envie de raconter ce qu'on a vécu, mais des parties manquent. Or, il nous faut une histoire complète pour vider nos émotions et le stress qu'on garde en soi. Sans quoi, le cerveau passe et repasse l'histoire en boucle, en essayant de remplir les trous ; ce qui demande beaucoup d'énergie, et crée une grande fatigue. Dans un entretien de groupe, chacun raconte son point de vue, ce qui, à la fin, crée une histoire complète. Qu'il s'agisse d'entretiens individuels ou collectifs, le psy donne aussi des informations sur les réactions normales que les personnes peuvent avoir jusqu'à 72 heures après l'incident. Il s'agit de sentiments comme la colère, la tristesse, le désarroi, l'incrédulité. Être très agité, réagir fortement aux bruits inattendus, aux stimuli extérieurs. Ne pas avoir faim, ne pas réussir à dormir.

### Les attaques qui surviennent ces dernières années impliquent-elles une prise en charge différente ?

Non. C'est la même prise en charge car les réactions typiques après des incidents critiques sont les mêmes. Ces incidents critiques dits « de type 1 » se définissent comme des événements inattendus dans lesquels une énorme impuissance est ressentie, avec une perturbation aiguë de la vie, qui s'accompagne d'une peur intense pendant l'événement et d'émotions intenses après. On parle donc de braquages, d'accidents de voiture, de viols, d'agressions physiques ou verbales (menaces de mort),

d'attentats, etc. Il faut savoir que dans la population (en dehors des personnes qui ont un job comportant un certain danger comme la police ou l'armée), 60 à 80 % des gens seront un jour confrontés à un événement potentiellement traumatique. Or, parmi les personnes qui y sont confrontées, seules 5 à 10 % ne parviennent pas à gérer l'événement. Nos capacités de résilience et de résistance sont énormes. On distingue généralement trois phases. Jusqu'à trois jours après l'événement, on observe un stress aigu. Ensuite, de trois jours à un mois, le cerveau et le corps prennent le temps de tout remettre en place. Si, après un mois, on a encore les mêmes symptômes qu'au début, voire que ça s'aggrave, il semble qu'on présente vraiment un syndrome de stress post-traumatique.

### C'est différent pour les policiers ou les militaires...

Pour beaucoup, cela fait partie de leur identité : la possibilité d'être confronté à des incidents critiques est intégrée. Souvent, l'entourage des collègues offre un soutien important. Par ailleurs, quand il y a une croyance forte dans une « cause », dans un but porté par leur métier, la résilience est favorisée. Des militaires qui ne croient plus dans l'utilité de leur job sont beaucoup plus affectés.

### Quels conseils donnez-vous aux victimes et aux témoins d'incidents traumatiques ? Et à leur entourage ?

Aux employeurs et aux proches : aidez les personnes au niveau pratique et administratif. Dans les 48 h après l'événement, on est tellement bouleversé qu'on n'a pas les capacités de prendre ça en charge. L'entourage doit se montrer disponible si la personne a envie de parler. Il s'agit juste d'écouter : les conseils sont souvent à côté de la plaque et on n'a pas de réponses aux questions. Les proches peuvent aussi aider les victimes à se remettre dans une certaine structure, brisée par l'incident traumatique. Se réveiller, se mettre en mouvement, aller dormir à une certaine heure. Les victimes elles-mêmes veulent d'ailleurs souvent reprendre le travail et la vie quotidienne rapidement, pour retrouver une impression de normalité. Je leur conseille de bien s'occuper d'elles-mêmes. Qu'elles sachent qu'une série de réactions sont normales. Et qu'elles n'hésitent pas à parler ou à se faire aider, quand elles le désirent. Récemment, je suis intervenue suite à un braquage. Un employé a demandé de l'aide directement, tandis que l'autre n'en a pas voulu. Deux semaines plus tard, il s'est manifesté pour obtenir du soutien. Il savait que nous étions disponibles.

ELODIE BLOGIE

## Quelles garanties pour les permissions et les congés accordés aux détenus ?

Benjamin Herman avait bénéficié d'un congé pénitentiaire d'une durée de deux jours. Il aurait dû rentrer mardi soir à la prison de Marche, où il était incarcéré. C'est la 14<sup>e</sup> fois qu'il bénéficiait d'un congé pénitentiaire. « Il n'y avait pas de raison de croire qu'après 13 congés, le 14<sup>e</sup> se passerait mal », a déclaré le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). Il a aussi précisé que le détenu, dont la peine devait arriver à terme en 2020 avait aussi bénéficié de onze permissions de sortie.

**1 Les permissions de sortie** Le détenu a le droit de les demander. Elles ne constituent pas une faveur, mais un moyen de poser les premiers pas vers une réinsertion réussie. Le condamné peut demander une permission à partir du

moment où il rentre dans les conditions légales pour solliciter une libération conditionnelle. En introduisant sa demande, il doit en préciser la finalité : trouver un logement, rencontrer un employeur potentiel, trouver une formation, etc.

L'avis du directeur, fondé sur celui de la conférence du personnel, et celui du service psycho-social de la prison sont transmis à la Direction générale de la gestion de la détention (DGGD) qui rend ensuite un avis positif ou négatif. L'examen des risques prend en compte le risque que le

détenu ne rentre pas après sa permission, le risque qu'il contacte ses victimes ou encore qu'il commette de nouvelles infractions. Ces permissions ne peuvent excéder 16 heures sur une même journée.

Parmi les conditions habituellement imposées au bénéficiaire figurent l'interdiction de boire des boissons alcoolisées ou de rencontrer d'anciens détenus. L'inobservance d'une des conditions, et même le constat d'un retard à rentrer à la prison au terme de la permission, handicapent l'octroi de nouvelles permissions.

**2 Les congés pénitentiaires** Ils peuvent être octroyés à l'issue de plusieurs « permissions réussies ». Ils sont d'une durée plus longue que les permissions mais ne peuvent dépasser trois fois 36 heures par trimestre. Leur octroi favorise la réinsertion et est indispensable pour : une prise en considération du plan de libération conditionnelle à présenter au Tribunal de l'application des peines ;

bénéficier d'une libération anticipée (qui dépend de la DGGD) ; se voir octroyer une détention limitée (travail en journée à l'extérieur, prison la nuit) ou une surveillance électronique. Une étude de l'INCC (l'Institut de criminologie et de criminalistique) a établi que la DGGD s'aligne à 100 % ses décisions sur l'appréciation du directeur de la prison.

**3 Polémique** Benjamin Herman n'était pas concerné par la forme étendue de congé pénitentiaire décidée par Koen

Geens (CD&V), le ministre de la Justice, qui autorise depuis peu et sous certaines conditions, les détenus condamnés à de courtes peines à bénéficier d'un régime alternant une semaine de détention et une semaine de liberté. Des critiques sur cette extension du congé pénitentiaire lui avaient été adressé par ses partenaires N-VA et VLD après le meurtre sauvage, fin avril, d'une infirmière de la prison d'Anvers tuée par une détenue qu'elle avait accepté d'héberger. ■

MARC METDEPENNINGEN

## Quels moyens contre le radicalisme en prison ?

Benjamin Herman s'est-il radicalisé en prison ? C'est ce que divers témoignages suggéraient, mardi, appuyés par les paroles prononcées par le forcené à la suite de la tuerie : « *Allahu Akbar*. » Détenu dans une prison classique, l'auteur des trois homicides de Liège ne figurait pourtant pas dans la liste des prisonniers surveillés pour radicalisme. Son nom était bien apparu dans un rapport de la police et deux autres de la sûreté « *mais de manière incidente* », a insisté le ministre de la Justice, Koen Geens (voir ci-contre). Autrement dit : les rapports ne le concernaient pas, même s'il apparaissait visiblement dans l'entourage de personnes surveillées. Pas suffisant pour constituer un dossier. Souvent pointé du doigt, quel moyen a déployé le système pénitentiaire pour lutter contre le radicalisme et la radicalisation des détenus ?

Le fait d'avoir une pratique radicale de la religion n'est pas répréhensible en soi. Mais le système pénitentiaire réserve une surveillance particulière aux détenus soupçonnés de radicalisation violente. La « cellule extrémisme », qui centralise les signalements depuis 2015, comptait 237 détenus sous surveillance, en février 2018. On distingue quatre catégories valant mention sur la liste « CelEx » : les terroristes, les profils « assimilés » terroristes – des personnes qui n'ont pas été condamnées pour des faits qualifiés comme tels mais qui montrent des liens clairs avec le terrorisme ou sont jugés extrémistes violents –, les *foreign fighters* et enfin les détenus qui montrent des signes de radicalisation ou qui radicalisent d'autres prisonniers.

Les éléments les plus dangereux sont rassemblés dans des ailes spécialisées des prisons d'Hasselt et Ittre, séparés des autres afin d'éviter toute propagation de la parole

radicale. Ils étaient 22 en février pour une quarantaine de places au total. A ce dispositif s'ajoutent des établissements satellites de Gand, Bruges, Saint-Gilles, Andenne et Lantin où le personnel a été spécialement formé pour identifier et surveiller les radicalisés. Selon le degré de dangerosité présumé, le régime de détention peut être adapté : aménagement de peine ou permissions refusées, placement à l'isolement. Les profils les moins menaçants sont eux laissés dans le système normal, au contact des autres détenus.

### Surveillance étroite

« *La surveillance est très accrue, pour ne pas dire oppressante* », observe l'avocat pénaliste Nicolas Cohen. Des fiches d'observations hyper précises sont remplies quotidiennement pour chaque détenu indiquant son accoutrement, son comportement reli-

gieux, alimentaire, ses humeurs, sa docilité, ses lectures, ses relations avec le personnel et les autres détenus. Exemple de question : « Quel statut le détenu a-t-il auprès de codétenus, quels codétenus va-t-il voir/avec quels codétenus a-t-il des contacts fréquents que ce soit de jour comme de nuit au préau, pendant le travail, la visite, le culte... »

Une approche essentiellement fondée sur la surveillance et la répression. Sur base volontaire cependant, le détenu peut faire appel à l'accompagnement du « Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents » (Caprev) pour préparer sa réintégration sociale. L'organisme, créé début 2017 par la Fédération Wallonie-Bruxelles privilégie la piste du désengagement : le suivi, notamment psychologique, vise à faire renoncer à toute action violente,

pas à faire abandonner une croyance. « *On part de ce que la personne nous amène, de la raison qui l'a poussée à prendre contact avec nous, et puis on débroussaille*, nous expliquait il y a quelques mois la directrice de recherche du Caprev, l'anthropologue et criminologue Alice Jaspard. *En tout cas, le contre-discours n'est pas la porte d'entrée pour nos accompagnements. Des études ont montré que certains radicalisés ne sont tout simplement pas prêts à entendre d'autres discours et qu'ils ont une vision relativement binaire des choses. Amener un contre-discours contribuerait à renforcer cela. Ce que nous privilégions, c'est l'ouverture au dialogue sur la religion, le sens de la spiritualité et les limites entre la religion et la violence.* »

### « On ne réfléchit pas assez à l'après »

Mais le recours à ces services reste encore relativement confidentiel. En décembre dernier, seuls une trentaine de détenus étaient pris en charge par le Caprev. « *L'approche est intéressante et elle permet à des détenus pestiférés d'avoir accès à des gens qui les écoutent et les considèrent comme des êtres humains*, observe Nicolas Cohen. *Mais il va falloir du temps pour créer un lien de confiance et que les institutions pénitentiaire et judiciaire aient recours à cet organisme. Pour l'instant, on continue d'envisager la sanction sans trop réfléchir à l'après.* » ■

LORRAINE KIHIL

## LE SOIR -

Lire l'interview du criminologue Vincent Seron (ULiège) : « Il n'y a pas de radicalisés types dans les prisons » sur plus.lesoir.be

## Pourquoi les agents ont obtenu le port d'armes en 2016 ?

Les deux policières victimes de Benjamin Herman étaient des « agents de police » (autrefois appelées auxiliaires), qui ne sont

pas, selon la police fédérale, des « fonctionnaires de police », mais des personnes pourvues de « compétences policières limitées ».

Les agents sont essentiellement affectés à la circulation routière, au contrôle de l'observance des règlements communaux ou encore à l'assistance de la police dans des cas limités, comme la fouille de personnes.

### Matraque et spray au poivre

Les agents de police n'étaient, jusqu'à il y a peu, équipés que de moyens de défense limités : du spray au poivre et une matraque. Après les attentats de Bruxelles, les agents de police avaient revendiqué le droit d'être armés, à l'instar de leurs collègues policiers. Certains d'entre eux avaient refusé de prêter

sans être accompagnés d'un policier armé. Le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA), par un arrêté royal du 26 septembre 2016, avait autorisé le port d'arme, moyennant l'autorisation du chef de corps, un volontariat et le suivi d'une formation de 120 heures. 121 des 188 zones de police, dont celle de Liège, compte des agents de police armés. La Commission permanente des polices locales (CPPL) avait rendu un avis négatif à cette initiative, estimant que les agents de police ne disposaient pas d'une formation suffisante.

Les agents de police portent un uniforme qui les assimile visuellement aux policiers. Les armes désormais portées ont accru cette ressemblance pour Herman qui s'est attaqué à un symbole... ■

M.M.

## Le niveau d'alerte va-t-il être modifié ?

Comme lors des précédents dramatiques à cette dernière agression, la question se pose de savoir si la Belgique doit relever son niveau d'alerte de menace terroriste. Actuellement, le niveau d'alerte est fixé à 2, ce qui équivaut à une menace « peu vraisemblable. » Mardi soir, des sources proches du gouvernement faisaient état d'un maintien de ce niveau.

### De 3 à 2, suite au délitement de l'Etat islamique

C'est l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam) qui détermine le niveau, en vertu d'une loi de 2006. Cet organisme fédéral se base sur les informations transmises notamment par la Sûreté de l'Etat, le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS), les polices locales et fédérale, les douanes et l'Office des étrangers. Placé sous l'auto-

rité des ministres de la Justice et de l'Intérieur, cet organe est composé d'experts détachés des services dont il utilise les informations et d'analystes propres. Il est chargé d'évaluer périodiquement et ponctuellement le degré de menace terroriste en Belgique.

Le niveau 1 équivaut à un risque faible d'attaque terroriste envers la personne, le groupement ou l'événement qui fait l'objet de l'analyse. Le niveau 3 signifie une menace « possible et vraisemblable », tandis que le niveau 4 représente une menace « sérieuse et imminente. » Après les attaques meurtrières perpétrées à Paris les 7, 8 et 9 janvier 2015, le niveau de menace en Belgique est resté à 2 et n'a été revu à la hausse que pour certains lieux stratégiques. Ceux liés à la communauté juive faisaient déjà l'objet d'une

vigilance renforcée depuis la fusillade au Musée juif à Bruxelles. Quelques jours plus tard, le 15 janvier, l'Ocam relevait à 3 sur 4 le niveau de la menace pour l'ensemble du territoire. Ce jour-là, la police fédérale avait démantelé une cellule terroriste à Verviers, opération meurtrière pour deux suspects. Le niveau 3 a perduré jusqu'au 9 mars, principalement en raison du contexte international, d'après les indications du SPF Intérieur. Il a ensuite été redescendu à 2, mais maintenu à 3 pour de nombreuses implantations. Au lendemain des attentats perpétrés à Paris le vendredi 13 novembre, l'Ocam a décidé de relever le niveau de la menace de 2 à 3.

Ce niveau avait été longtemps maintenu. Ce n'est que le 22 janvier dernier, que le niveau était redescendu à 2. Le direc-

teur de l'Ocam avait notamment justifié cette décision par le délitement de l'Etat islamique en zone irako-syrienne, et le fait qu'« il n'y a plus eu depuis trois mois, sur le sol européen, d'attentat revendiqué » par cette organisation.

Il a toutefois souligné que des militaires resteraient positionnés dans ou devant des lieux jugés sensibles.

Le niveau 2 reste donc, au moins temporairement, de rigueur. Les autorités estiment à ce stade qu'il s'agit davantage d'un acte isolé et non coordonné, ce qui justifie le maintien du niveau. « Ce qui nous inquiète c'est de voir, comme en France, certains éléments isolés, souvent désaxés, passer à l'acte. C'est une menace difficile à contenir », estime une source politique proche du dossier. ■

B. Dy

## Geens : « L'auteur figurait dans des rapports, pas dans la base de données »

Le gouvernement serrait les rangs, mardi soir, lors d'une conférence de presse donnée à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité. Oui, confirme Charles Michel, le Premier ministre, le nom de l'auteur de l'attaque de Liège figurait dans trois rapports, deux de la sûreté de l'Etat, et un des services de renseignement de la police. « Mais les éléments factuels de ces rapports ne le visaient pas et n'ont pas amené ces autorités à donner une qualification à ces informations », a dit le Premier ministre. Bref, il n'a pas été considéré comme dangereux du point de vue du terrorisme. Une situation potentiellement inconfortable pour le ministre de

la Justice, qui a les autorités pénitentiaires sous sa responsabilité. Il s'expliquait mardi soir devant quelques journalistes.

### Un congé pénitentiaire pour une personne qui apparaît dans trois rapports. Comment est-ce possible ?

C'est toujours une question très compliquée, après les faits. C'était un criminel de droit commun depuis le très jeune âge. Comme on en connaît beaucoup dans nos prisons, malheureusement. Il a un parcours pénitentiaire très long. Et lors de ce parcours pénitentiaire, il a récidivé à plusieurs reprises. Et à chaque fois, on l'a puni d'une peine supplémentaire. Il

s'est donc retrouvé avec une peine de 12 ans au total, qui ne lui donnait donc pas droit au congé pénitentiaire prolongé auquel n'ont droit que les détenus condamnés à une peine de moins de dix ans.

### Mais pourquoi a-t-il pu sortir avant la fin de sa peine alors ?

Il avait droit à un congé pénitentiaire limité, de deux jours ou un permis de sortir d'une journée. A partir d'un certain moment, on lui a donné ce droit, en vue de sa libération définitive qui aurait dû avoir lieu en 2020. Je précise que le tribunal d'application des peines lui a refusé la libération provisoire, ce qu'il aurait normalement dû recevoir vu la période

de son incarcération. Il devait donc rester en prison jusqu'en fin de peine, mais, dans la perspective de sa libération en 2020, il pouvait bénéficier, après avoir été puni longuement sans avoir ses congés, de périodes de liberté pour préparer sa libération. C'est donc le parcours d'un « petit criminel jeune de droit commun » : des vols, des drogues. Et qui à un moment donné apparemment a gravement déraillé.

**Le fait qu'il apparaisse dans des rapports de la sûreté de l'Etat, dans des rapports de police, ce sont des éléments qui auraient dû influencer la décision de sa permission de sortie, non ?**

Ce qui est important, c'est qu'à cette heure-ci déjà, en toute transparence, la presse sait qu'il y a eu deux rapports de la sûreté et un rapport de la police dans lequel ce monsieur a été mentionné. Ce n'étaient pas des rapports qui le concernaient, mais qui concernaient d'autres personnes, avec qui il a été en relation. Tous les services avec lesquels nous nous réunissons, le parquet, la police terroriste, la prison, et aussi l'Ocam reçoivent ces rapports et s'échangent librement cette information. A partir de ce moment, se pose la question de savoir, dans ces services, si on va qualifier cette personne comme quelqu'un qui présente un danger d'un point de vue quelconque, un danger de terrorisme, dans le cas qui nous occupe. Et tous ces services, indépendam-

ment les uns des autres ont reconnu l'existence de l'information, l'ont validée mais ont décidé qu'elle n'était pas assez pertinente pour lui donner un cachet de la sorte : l'Ocam, le service CelEx (qui dépend de la Justice, NDLR), le service terrorisme de la police aussi. Donc, il ne figurait pas comme un danger terroriste dans nos banques de données. A partir de là, on le connaît, mais il n'est pas dans la banque de données, et il est normal que les services de la Justice lui donnent un congé pénitentiaire le moment venu, comme il en avait déjà reçu 14, et 11 permis de sortir qui à chaque fois s'étaient bien passés.

**L'administration pénitentiaire n'était donc pas au courant de ces rapports ?**

L'administration non. Il y a un service spécifique qui interconnecte au niveau de la prison centrale toutes les communications des différents services. C'est le CelEx, la cellule extrémisme. Et à ce niveau-là, on a décidé, en raison du caractère éphémère de l'information, de ne pas la qualifier. L'Ocam a fait la même chose. Et le service terrorisme de la police aussi.

**On ne peut pas considérer qu'il y avait des éléments matériels permettant de douter du caractère raisonnable d'un congé pénitentiaire ou d'un droit de sortie ?**

J'ai entendu dire aujourd'hui par tous les services qu'ils étaient sûr de leur qua-

lification, qu'ils ne la remettaient pas en cause et ne la regrettaient pas. Cet homme était encore en prison jusqu'en 2020 et on peut se demander ce qu'il en serait advenu en 2021. On ne le sait pas. Mais après une longue période d'incarcération qui a débuté en 2003, interrompue à plusieurs reprises, c'est normal qu'on le prépare à sa libération.

**Ce type de profil ne pose pas question ?**

Si, évidemment. Si les personnes sont qualifiées suite à de tels rapports, elles peuvent être isolées dans une aile de déradicalisation parce que leur comportement a contribué à cette qualification contagieuse. Il y en a d'autres qui ne bénéficieraient pas de permis de sortir parce qu'elles sont qualifiées dans la banque de données comme présentant un danger terroriste. Mais ce n'était pas le cas de l'auteur de l'attaque de Liège. ■

BERNARD DEMONTY

**« Après une longue période d'incarcération, c'est normal qu'on le prépare à sa libération »**